



# Erratum - Avis public d'élection

**Date du scrutin 24 septembre 2023**

Veillez prendre note de la correction suivante, concernant l'avis public publié en date du 10 août dernier, modifiant les plages horaires du jour de vote par anticipation et du jour du scrutin. L'article 3 de l'avis aurait dû se lire ainsi :

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, aux dates suivantes :

**Jour de vote par anticipation :**                      **Dimanche 17 septembre 2023 entre 12 h et 20 h**

**Jour du scrutin :**    **Dimanche 24 septembre 2023 entre 10 h et 20 h**

## Signature

Donné au Canton de Stanstead le 15 août 2023.

---

Matthieu Simoneau  
Président d'élection